



COMMENT FONCTIONNE UN ETABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT ?

C'est une communauté éducative qui repose sur trois piliers :

- Le Chef d'Etablissement
- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)
- L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Le Chef d'Etablissement

- Reçoit sa lettre de mission de l'Evêque ce qui le rend responsable de la mise en œuvre du Projet Educatif.
- Répond devant les autorités académiques du contrat qui lie l'établissement à l'état.
- Veille aux orientations pastorales, pédagogiques et financières.
- Assure la coordination entre toutes les composantes de la communauté éducative.

L'OGEC et l'APEL sont deux associations dont les membres sont bénévoles. Portant un intérêt aux valeurs de l'Enseignement Catholique, elles ont fait le choix de mettre leurs compétences au service de l'Enseignement Catholique.

L'OGEC

- A la charge de la vie matérielle et financière de l'établissement, à ce titre, elle participe à l'élaboration des orientations et à leur réalisation.
- Soutient le fonctionnement matériel de l'école
- Concourt à l'entretien des bâtiments
- Est co-responsable avec le chef d'établissement dans les responsabilités de la gestion financière

L'APEL

- Travaille en coordination avec le chef d'établissement, est membre à part entière de la communauté éducative
- Contribue par ses activités (loteries, fête, kermesse ...) à la vie de l'école
- Apporte son concours à la mise en place et éventuellement au financement de différentes activités (sorties, voyages ...)

Le mouvement des APEL a vocation à rassembler et représenter tous les parents de l'établissement sans aucune exclusive

Ces différents partenaires travaillent ensemble à la bonne marche de l'Etablissement.

C'est un travail d'équipe : chaque membre, ayant la responsabilité d'un domaine particulier, participe à la vie de l'établissement.

Lorsque des difficultés ou des problèmes apparaissent, les trois instances : (APEL, DIRECTION, OGEC) sont concertées et s'unissent pour y faire face.

De par la présence de vos enfants, vous êtes concernés par la vie de l'école, son avenir ...

N'hésitez pas à entrer dans une de ces deux associations.

Une Assemblée Générale, au cours de laquelle sont élus les membres du Conseil d'Administration de chaque association, a lieu tous les ans.